

59

Commission permanente

Séance du 12 février 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

48929

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget participatif 2023 - Sport

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MERCIER (pas de pouvoir donné), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 août 2022 approuvant le règlement de la première édition du budget participatif breillien ;

Exposé :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives et de participer ainsi à la transformation de leur territoire. Le Conseil départemental a alloué à ce premier budget participatif un budget d'investissement de 2 millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1^{er} et le 30 juin 2023. Parmi elles, 60 ont été retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Quatre projets sont présentés pour le service jeunesse et sport :

- Le projet "Les écuries de la Muserolle" porté par l'association des cavaliers propriétaires de la Muserolle. L'association envisage d'acheter des obstacles. Elle souhaite aussi investir dans un tracteur pour réaliser des travaux de réaménagement des terrains ainsi que pour les besoins habituels des écuries (foin, déplacements d'objets lourds, ...)

- Le projet "Aidons les personnes en situation de handicap à pratiquer le sport" porté par l'association "Union sportive de Vern Tennis de Table". Il consiste à investir dans un véhicule pour transporter les personnes en situation de handicap ainsi que dans l'achat de 4 tables de tennis de table et un robot pour renvoyer les balles.

- Le projet "Sport pour tous" porté par l'association "Bocage Football Club". Il consiste à investir dans un véhicule 9 places pour transporter les joueurs.

- Le projet "Art Martial pour tous" est porté par l'association "Breizh Taekwondo". Cette association a été créée pendant l'été 2022. Elle a besoin d'acquérir du matériel nécessaire à la pratique du taekwondo pour proposer ce sport à tous les publics.

Les subventions seront versées selon les modalités suivantes : 80 % après le vote en Commission permanente et le solde sur présentation des factures.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 149 540 € aux associations, détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations suivantes : "les Ecuries de la Muserolle", "Union sportive de Vern Tennis de table", "Breizh Taekwondo" et "Bocage Football Club " relatives à la 1^{ère} édition du budget participatif breillien, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242102

Pour extrait conforme